

01 MARS 2016

CICLIC
Agence Régionale du Centre Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 février 2016

Le dix-neuf février deux mille seize, à quinze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Sylvie LE CLECH, présidente par intérim de l'agence, en date du 18 janvier 2016.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Michèle BONTHOUX ; Madame Christine FAUQUET ; Monsieur Charles FOURNIER ; Monsieur Philippe LECOQ ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ; Madame Alix TERY-VERBE

L'Etat :

Madame Sylvie LE CLECH ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Emmanuel CYRIAQUE ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Sébastien DUCLOCHER ; Madame Marie-Anne FONTENIER ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Madame Maryline LAPLACE ; Madame Josette PHILIPPE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Martine RICO, représentant du CESER ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, Culture et Sports à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yvan SYTNIK, directeur de la culture et du patrimoine à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre, cinéma, audiovisuel, FRAC à la direction de la culture et du patrimoine de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission auprès de la direction à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 22

- Votants : 24 (dont cinq pouvoirs)

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération 01-2016

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Considérant le règlement intérieur de l'agence, et notamment son article 14, il appartient aux membres du conseil d'administration de désigner le président de l'agence, ainsi que son vice-président.

Considérant les statuts de l'agence, et notamment son article 8, le président et son vice-président sont élus pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle du mandat électif. Etant donné la fin du mandat électif de Madame Carole Canette, présidente de l'agence jusqu'au 4 décembre 2015 et la tenue des élections régionales, il est nécessaire au conseil d'administration de procéder à l'élection de son président et de son vice-président.

Le conseil d'administration doit élire son président conformément aux dispositions suivantes :

- nul ne peut être élu Président ou Vice-Président s'il n'a pas, préalablement, à chaque tour de scrutin, indiqué aux membres du conseil d'administration qu'il souhaitait se porter candidat ;
- l'élection se fait à la majorité des deux tiers pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leurs mandats électifs ;
- si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du conseil d'administration. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

.../...

Il est demandé aux candidats à la présidence de se déclarer.

Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, conseillère régionale et présidente de la commission Culture, Sports et Coopération décentralisée au Conseil régional du Centre-Val de Loire, annonce sa candidature à la fonction de présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Madame Sylvie LE CLECH, directrice régionale des affaires culturelles, annonce sa candidature à la fonction de vice-présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Suite à l'accord de l'ensemble des membres présents, il est procédé à un vote à main levée.

Décide à la majorité des membres présents ou représentés

- de nommer Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique ;
- de nommer Madame Sylvie LE CLECH, vice-présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Détail des votes :

- Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

Votants : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2

- Madame Sylvie LE CLECH

Votants : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnes SINSOULIER-BIGOT

